Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_074-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-074

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, M. Hubert GOGER, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, **M. Pierre-Yves OULHEN (arrivée à 19h12)**

ABSENTS – PROCURATIONS :

- M. Jean-Yves MACÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- Mme Sandra MACÉ donne procuration à Mme Nadia TERTRAIS
- Mme Lucie SORT donne procuration à M Daniel GARÇON
- M. David GUÉLÉ donne procuration à M Jean-Yves BLOUIN
- M. Yann BRILLET donne procuration à M Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme Gisèle THIEULANT

Madame Claudine COQUELIN été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 074 – SCOLAIRE – ECOLE ST YVES – SUBVENTION A CARACTERE SOCIAL ET TRANSPORT VOILE SCOLAIRE A L'OGEC

Rapporteur : M. DANIEL STERN

M. STERN demande au Conseil Municipal, comme chaque année, de se prononcer sur le versement d'une subvention à l'OGEC regroupant la subvention à caractère social (montant forfaitaire pour les sorties diverses, l'acquisition de livres, le projet d'école, les classes de découverte, etc. ...) et la subvention pour le transport des élèves vers le centre nautique de Saint-Suliac.

La subvention à caractère social est calculée de manière identique aux crédits alloués à l'école publique pour le même objet, à savoir un forfait annuel par élève.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant forfaitaire de l'an passé pour la subvention à caractère social, et de calculer la subvention pour le transport vers le centre nautique de Saint-Suliac en fonction des factures reçues en 2026 pour l'année scolaire 2025/2026 ainsi que 2026/2027.

Ci-dessous le détail des calculs de la subvention :

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_074-DE

- Subvention à caractère social : 37.35 € X 149 élèves = 5 565.15 €.

  (Effectifs élèves miniacois rentrée scolaire septembre 2025)

- Subvention pour le transport des élèves : proposition de voter une enveloppe de 800 € qui sera débloquée sur présentation des factures de transport, que la commune peut vérifier au regard des séances de voile facturées par le Centre nautique à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » décide :

- **D'accorder une subvention de 5 565.15 € à l'OGEC de l'école St Yves de Miniac-Morvan au titre de la subvention à caractère social de l'année 2024.**
- **D'accorder une subvention de 800 € à l'OGEC de l'école St Yves de Miniac-Morvan au titre de la subvention pour le transport des élèves au Centre nautique de Saint-Suliac de l'année 2026 et qui sera versée sur présentation de factures.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement desdites subventions et à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

La secrétaire de séance,
Mme Claudine COQUELIN